



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-seizième session**

Genève, 16-18 novembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour provisoire****Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-seizième session\*\***

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, Salle XXV le mercredi 16 novembre 2022 à 15 heures.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
3. Atelier : « Incidence des changements climatiques sur les chemins de fer : comment protéger, adapter et atténuer ».
4. Mandat et règlement intérieur.
5. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
6. Identification permanente du matériel roulant ferroviaire.
7. Nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/369040>. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org).

\*\* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=eUAHoK>. La participation est possible en personne ou en ligne. Les représentantes et représentants qui souhaitent assister à la réunion en personne sont priés de s'inscrire également à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000543/>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel ([sc.2@un.org](mailto:sc.2@un.org)). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



8. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
9. Projet de chemin de fer transeuropéen.
10. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
11. Sécurité des chemins de fer.
12. Innovation dans le transport ferroviaire.
13. Productivité dans le transport ferroviaire.
14. Changements climatiques et transport ferroviaire.
15. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer.
16. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
  - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
  - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
17. Statistiques ferroviaires.
18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
22. Questions diverses.
23. Dates et lieu de la prochaine session.
24. Adoption des décisions.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Le premier point à examiner est l'adoption du projet d'ordre du jour.

**Document :**

ECE/TRANS/SC.2/237

### **2. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie**

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-quinzième session, les représentantes et représentants sont convenus que le Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire avait mené son mandat à terme. À cette réunion, le Groupe de travail a décidé de poursuivre les consultations dans le cadre du SC.2 et le Président a lancé une procédure de consultations écrites à ce sujet en mai 2022. Un résumé de ces consultations figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2022/3. Par la suite, une session extraordinaire du SC.2 a été organisée le 7 septembre 2022 pour discuter des résultats des consultations écrites. On trouve également un résumé de ces débats dans le document ECE/TRANS/SC.2/2022/3.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être approfondir l'examen de ce document.

**Document :**

ECE/TRANS/SC.2/2022/3

### 3. Atelier : « Incidence des changements climatiques sur les chemins de fer : comment protéger, adapter et atténuer »

Le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur l'organisation prochaine de l'atelier intitulé « L'impact du changement climatique sur les chemins de fer : comment protéger, adapter et atténuer ». Les phénomènes météorologiques extrêmes que la planète a connus récemment ont mis en évidence la vulnérabilité des infrastructures de transport face aux changements climatiques. En plus de perturber considérablement le fonctionnement des infrastructures et services, ces phénomènes ont également mis en danger les voyageurs. L'objectif de cet atelier est de discuter des incidences de ces événements sur les chemins de fer. Les participants seront également invités à échanger des informations concernant les bonnes pratiques permettant de réduire autant que possible les perturbations et les risques pour la sécurité causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi qu'à répertorier les innovations technologiques et procédurales susceptibles d'atténuer les effets délétères de ces phénomènes sur les chemins de fer.

### 4. Mandat et règlement intérieur

Le Groupe de travail recevra des informations concernant l'approbation du nouveau mandat du Comité des transports intérieurs (CTI) par le Conseil économique et social des Nations Unies le 16 février 2022 (E/RES/2022/2) et l'entrée en vigueur ultérieure du Règlement intérieur du CTI, tel qu'il figure à l'annexe III du document ECE/TRANS/294. Le CTI a demandé aux groupes de travail d'envisager d'adopter leur propre règlement intérieur et de l'aligner sur le sien. Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2022/1, dans lequel figure le projet de règlement intérieur le concernant, qui s'inspire de celui du CTI, et le document ECE/TRANS/SC.2/2022/2, dans lequel figure la proposition de mise à jour de son mandat visant à y incorporer une référence directe au règlement intérieur proposé.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager d'adopter ces documents.

#### Documents :

ECE/TRANS/SC.2/2022/1, ECE/TRANS/SC.2/2022/2 et E/RES/2022/2.

### 5. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Le secrétariat pourra informer le Groupe de travail de ses activités visant à accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont le texte unifié et actualisé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.4)<sup>1</sup>, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, des informations sur le contexte de l'AGC, les avantages qu'il offre et les conditions à satisfaire pour y adhérer (ECE/TRANS/SC.2/2020/2) et les notifications dépositaires pertinentes.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute aussi recevoir de plus amples informations sur les modifications à l'AGC adoptées lors de sa précédente session (ECE/TRANS/SC.2/2021/2) et notifiées au dépositaire à New York, ainsi que sur les nouvelles modifications qu'il serait possible d'apporter au texte.

Il recevra des informations actualisées sur les travaux entrepris actuellement pour mettre à jour l'outil commun en ligne AGC-Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) relatif aux caractéristiques techniques du fonctionnement des lignes du réseau ferroviaire « E ».

<sup>1</sup> [https://unece.org/sites/default/files/2022-01/2006227\\_F\\_ECE\\_TRANS\\_63\\_Rev.4\\_WEB.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-01/2006227_F_ECE_TRANS_63_Rev.4_WEB.pdf).

**Documents :**

ECE/TRANS/63/Rev.4 et C.N.61.2022.TREATIES-XI.C.3

**6. Identification permanente du matériel roulant ferroviaire**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire, dont le mandat a pris fin en 2022. Au terme de son mandat, le Groupe d'experts a élaboré les documents ECE/TRANS/SC.2/2022/4 (Résumé de ses activités), ECE/TRANS/SC.2/2022/5 (Proposition de règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire), ECE/TRANS/SC.2/2022/6 (Proposition de mandat du Comité de révision des Règles types) et ECE/TRANS/SC.2/2022/7 (Premier projet d'instructions non contraignantes relatives aux Règles types).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces documents et envisager d'en faire les principaux piliers de la mise en œuvre de la stratégie du CTI à l'horizon 2030.

**Documents :**

ECE/TRANS/SC.2/2022/4, ECE/TRANS/SC.2/2022/5, ECE/TRANS/SC.2/2022/6, ECE/TRANS/SC.2/2022/7 et ECE/TRANS/SC.2/PIRRS/2022/7

**7. Nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'avancement des travaux réalisés par le Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs en 2022, tels qu'ils sont décrits dans le document ECE/TRANS/SC.2/2022/8.

**Document :**

ECE/TRANS/SC.2/2022/8

**8. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-treizième session, un atelier s'est tenu sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ». Après la soixante-treizième session, le secrétariat a élaboré une courte publication, qui peut être consultée sur le site Web du Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera certainement être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, de sa contribution à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions récemment tenues dans le cadre de ce projet, et de l'achèvement des « indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables », et examiner toutes ces informations.

Dans la continuité de la décision prise à sa soixante-douzième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution des travaux relatifs à l'indice ERAI (Euroasian Rail Alliance Index).

**Document :**

Publication « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ».

## 9. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités réalisées en 2022, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir, et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants.

Il souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et réfléchir aux moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

### Document :

ECE/TRANS/WP.5/2022/9

## 10. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être tenu au courant des faits nouveaux concernant l'établissement de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable, ainsi que des répercussions qu'ont les projets de partenariats public-privé entrepris dans le secteur ferroviaire.

Il souhaitera peut-être aussi être informé de la constitution de partenariats public-privé financés par les institutions financières internationales dans le secteur des chemins de fer.

## 11. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits récents intervenus dans le domaine de la sûreté des chemins de fer, et notamment recevoir des renseignements actualisés sur l'Observatoire international de la sûreté des chemins de fer et sur la collaboration en cours avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) sur les questions relatives à la sûreté.

## 12. Innovation dans le transport ferroviaire

L'examen de cette question s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI), qui comprend 20 mesures à prendre à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (« Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility », publication de la CEE, 2012). Le Groupe de travail poursuit ses travaux dans ce domaine.

Il se souviendra qu'il a donné son accord à la création d'un observatoire de l'innovation ferroviaire, visant à partager avec les États membres les meilleures pratiques en matière d'innovation qui pourraient contribuer au développement de la compétitivité des chemins de fer. Cet observatoire devrait également concourir à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du volet technologique de la stratégie du CTI. Le Groupe de travail souhaitera sans doute recevoir des informations actualisées sur la création de cet observatoire.

## 13. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a examiné les résultats du processus de collecte des données décrit dans le document ECE/TRANS/SC.2/2021/4. Il souhaitera peut-être s'entretenir du processus de collecte des données pour 2023, sur la base des informations disponibles auprès de l'UIC et de la CEE.

### Document :

ECE/TRANS/SC.2/2021/4

## **14. Changements climatiques et transport ferroviaire**

Le Groupe de travail recevra des informations concernant les travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements et l'outil ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur), ainsi que la logistique verte, la notation écologique et les questions connexes.

## **15. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer**

Le Groupe de travail souhaitera certainement recevoir des informations sur les faits nouveaux survenus en matière de réforme des chemins de fer et dans le secteur en général, dans le prolongement de l'atelier tenu à sa soixante et onzième session.

## **16. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne**

### **a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de la situation concernant l'annexe 9 de la « Convention sur l'harmonisation », qui vise à faciliter le passage des frontières dans le cadre du transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Il souhaitera peut-être aussi examiner les résultats de l'enquête sur l'annexe 9 (ECE/TRANS/SC.2/2022/10) mise au point par les secrétariats du SC.2 et du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30).

Durant la session, les États membres pourront aussi échanger des informations concernant les pratiques les plus favorables s'agissant de la mise en œuvre de la Convention sur l'harmonisation.

### **b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ou par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) des progrès accomplis s'agissant de la question des deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement standard et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

#### **Document :**

ECE/TRANS/SC.2/2022/10

## **17. Statistiques ferroviaires**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

## **18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires**

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa soixante-douzième session, il a décidé de s'intéresser à la sécurité aux passages à niveau afin de couvrir tous les domaines pertinents de la sécurité ferroviaire. Il souhaitera sans doute être informé des faits récents dans ce domaine.

Dans la continuité des débats tenus à sa soixante-treizième session, le Groupe de travail pourrait également examiner les dernières évolutions liées au Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, administré par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

## **19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires**

Le Groupe de travail sera informé des activités entreprises par le Comité des transports intérieurs, son bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies, sur des questions présentant un intérêt pour lui. Il sera notamment informé de la demande adressée aux Groupes de travail par la Présidente du Comité des transports intérieurs concernant : l'adoption du mandat du Comité (examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour), la mise en œuvre de la Stratégie du Comité, les contributions au Plan d'action de la CEE pour la sécurité routière, les aspects liés aux systèmes de transport intelligents (examinées au titre du point 12 de l'ordre du jour) et l'intensification des mesures visant à atténuer les changements climatiques (examinée au titre du point 14 de l'ordre du jour). On trouvera dans le document ECE/TRANS/SC.2/2022/11 la proposition de contribution du SC.2 sur ces points, pour adoption par le Groupe de travail.

Le Groupe de travail recevra par ailleurs des informations sur LearnITC, la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce.

### **Document :**

ECE/TRANS/SC.2/2022/11

## **20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire**

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

## **21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire**

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées par les organisations internationales et les autres parties prenantes dans le domaine du transport ferroviaire, ainsi que des travaux futurs qu'elles projettent d'entreprendre.

## **22. Questions diverses**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

## **23. Dates et lieu de la prochaine session**

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 15 au 17 novembre 2023 à Genève.

## 24. Adoption des décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises, à la fin de la session. Après la session, le secrétariat, en coopération avec le Président et le Vice-Président, établira un rapport sur les résultats de la session, qui sera ensuite transmis au Comité des transports intérieurs.

## III. Calendrier provisoire

---

|                      |                     |                |
|----------------------|---------------------|----------------|
| Mercredi 16 novembre | 15 heures-18 heures | Points 1 et 2  |
| Jeudi 17 novembre    | 10 heures-13 heures | Point 3        |
|                      | 15 heures-18 heures | Point 4 à 9    |
| Vendredi 18 novembre | 10 heures-13 heures | Points 10 à 18 |
|                      | 15 heures-18 heures | Points 19 à 24 |

---